



ERASMUS MID CAP EURO

Rapport annuel au 30 Décembre 2022

Société de gestion : ERASMUS GESTION

Siège social : 14 rue de Marignan 75008 PARIS

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	8

Comptes annuels

Bilan actif.....	12
Bilan passif.....	13
Hors-bilan.....	14
Compte de résultat.....	15

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	16
Evolution de l'actif net.....	19
Complément d'information 1.....	20
Complément d'information 2.....	21
Ventilation par nature des créances et dettes.....	22
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	23
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	24
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	25
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	26
Affectation des résultats.....	27
Résultat et autres éléments.....	33
Inventaire.....	36

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

« Actions de pays de la Zone Euro »

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice Euro Stoxx Mid Net Return. Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice Euro Stoxx Mid Net Return (libellé en euros, dividendes réinvestis) est représentatif des sociétés de moyennes capitalisations de la zone Euro. Cet indice est dérivé de l'indice Stoxx Mid 200. Il couvre les principaux pays de la zone Euro tels que l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays Bas, le Portugal et l'Espagne. Cet indice est publié par la société Stoxx Limited, qui est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA, plus d'information sont disponibles sur www.stoxx.com.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement "value" consiste à procéder à la sélection de valeurs décotées à travers une analyse rigoureuse de l'entreprise en fonction de critères qualitatifs (qualité du management, secteur d'activité, position concurrentielle, situation capitalistique...) et quantitatifs (rentabilité des fonds propres, valeur d'actif, chiffre d'affaires, rentabilité...) conduisant à la détermination d'une valeur industrielle de l'entreprise et la détection d'un "catalyseur" permettant d'anticiper une réduction de la décote mesurée (les titres sont considérés comme décotés lorsque la valeur industrielle de l'entreprise est estimée supérieure au cours de bourse).

La recherche de ce catalyseur boursier consiste à identifier un événement qui fera prendre conscience au marché de la sous-évaluation d'un titre. Il peut s'agir d'un changement de management et/ou de stratégie, d'une évolution du contexte sectoriel ou macroéconomique, une cession...

La gestion est discrétionnaire et de conviction autorisant une forte autonomie dans les choix d'investissement, avec la capacité notamment de s'éloigner significativement de l'indice de référence du portefeuille (y compris dans des valeurs non comprises dans l'indice de référence) et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. A ce titre, le portefeuille pourra ne pas évoluer en phase ni en valeur relative, ni dans le temps avec l'indicateur de référence retenu qui n'est pas représentatif des mêmes diversifications du portefeuille (marchés, secteurs, choix et nombre de valeurs, capitalisations...).

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

ERASMUS MID CAP EURO

Stratégie Processus extra-financier de sélection ESG :

L'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-In-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- Définition d'un univers d'investissement initial,

- Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion :

o Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques).

o Les sociétés dont les revenus issus de la production de tabac représentent plus de 25% du CA.

o Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 25% du CA.

o Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.

- Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe ».

L'OPCVM s'engage ainsi à réduire son univers d'investissement d'au moins 20% par rapport à son univers initial (exclusion sectorielle et élimination des sociétés les moins bien notées).

Méthodologie de notation ESG :

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc)

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions.

Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps)

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en oeuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en oeuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit "Taxonomie") est au minimum de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

Composition des actifs

Actifs utilisés

▪ Actions :

Les OPCVM « actions de pays de la zone euro » sont en permanence exposés à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Toutefois, pour satisfaire aux conditions d'éligibilité au PEA, le Fonds sera investi de façon permanente à hauteur de 75% minimum, et exposé jusqu'à 110% de l'actif sans allocation géographique ou sectorielle particulière :

- en actions de sociétés de moyenne capitalisation dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro (y compris la France)
- et autres titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions.

A titre accessoire et dans la limite de 10% maximum de son actif, le Fonds pourra être investi sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE hors ceux relevant de la classification du fonds et de sa stratégie d'investissement.

Par ailleurs, dans cette même limite de 10% maximum, le Fonds pourra détenir des actions ou parts :

- d'OPCVM de droit français ou étranger toute classification
- de FIA et autres placements collectifs, de droit français ou établis dans d'autres États membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, s'ils respectent les quatre critères de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier.

Ces OPCVM, FIA, autres placements collectifs et fonds d'investissement peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

▪ Titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours de manière accessoire à des produits monétaires, des OPCVM monétaires et des obligations convertibles dans la limite de 10% de l'actif net.

▪ Instruments dérivés :

Le Fonds pourra également intervenir sur tous instruments financiers à terme, tels que contrats futures et options, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers,

- soit en couverture de risque "actions" du portefeuille, tout en respectant l'exposition permanente minimum de 75% de l'actif sur les marchés d'actions,

ERASMUS MID CAP EURO

- soit en exposition du portefeuille (jusqu'à 110% de l'actif) à des actions, secteurs d'activité ou indices de marché en vue de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur marchés à terme se feront dans la limite d'une fois l'actif du Fonds, la surexposition étant plafonnée à 10% de l'actif.

Ces opérations pourront être négociées avec des contreparties sélectionnées par la Société de gestion conformément à sa politique de «Best Execution / Best Selection» et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties, pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, le meilleur résultat possible pour le Fonds, conformément à l'article L. 533-18 du Code monétaire et financier.

Toute contrepartie retenue par le Fonds en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à terme devra être le garant ou une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Fonds, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme dans la limite et les conditions prévues par la réglementation.

▪ Titres intégrant des dérivés :

Risque sur lequel le gérant peut intervenir

- actions

Nature des interventions

Ces instruments sont utilisés pour couvrir ou exposer le fonds aux risques principaux en portefeuille.

Nature des instruments utilisés

- bons de souscriptions

- les warrants

▪ Dépôts :

Le gérant peut avoir recours aux dépôts à terme pour investir la trésorerie du Fonds. La rémunération ainsi acquise contribue à atteindre l'objectif de performance du fonds. Le Fonds peut recourir jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts.

▪ Emprunts d'espèces :

Le gérant peut recourir à titre temporaire, à des emprunts d'espèces dans la limite d'un montant ne dépassant pas 10% de l'actif net du Fonds. Le recours aux emprunts d'espèces est effectué dans le cadre de la gestion des souscriptions/rachats.

▪ Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;

- Prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;

- Nature des interventions : L'ensemble de ces opérations est limité à la réalisation de l'objectif de gestion soit afin d'optimiser la gestion de la trésorerie, soit dans un but d'optimisation des revenus de l'OPCVM.

- Les types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations : sont les actions, les obligations et autres titres de créances, ces actifs sont compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

- Niveau d'utilisation : Les opérations de cession temporaire d'instruments financiers peuvent représenter jusqu'à 100% de l'actif. Les acquisitions temporaires d'instruments financiers ne peuvent représenter plus de 10% de l'actif.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

- Effet de levier : néant.

- Rémunération : des informations complémentaires figurent à la rubrique "frais et commissions" du prospectus.

- Critères déterminant le choix des contreparties : Les contreparties des opérations sont du type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE en respect avec la politique de « Best Sélection » de la société.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans les instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas du marché.

▣ **Risque de marché action** : Le fonds est investi à 75% minimum de son actif, et est fortement exposé au risque des marchés d'actions (110% de l'actif maximum); si les marchés actions baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont concentrés sur les actions de moyenne capitalisation. Le volume de ces titres cotés en bourse étant généralement réduit, les mouvements de marché peuvent donc être plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

▣ **Risque lié à la gestion du fonds** : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours des actions. Il existe donc un risque que le fonds ne soit pas à tout moment investi dans les valeurs les plus performantes.

▣ **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que la performance du fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être intégralement restitué.

▣ **Risque sur les instruments financiers à terme** : Les risques inhérents à l'utilisation des instruments financiers à terme en couverture de positions ouvertes du portefeuille seront en tout ou partie couverte par l'évolution en sens contraire des sous-jacents desdites positions ouvertes. Ceux inhérents à l'utilisation de ces instruments en exposition se traduiront par des gains ou pertes financiers en fonction des évolutions de leurs sous-jacents. L'intention du gestionnaire n'est pas d'agir significativement sur ces marchés et instruments, en conséquence les risques induits le cas échéant devraient rester peu significatifs.

▣ **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. Le Fonds est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant des opérations d'acquisitions/cessions temporaires de titres avec la ou les contreparties à ces opérations. Le risque de contrepartie lié à ce type d'opération est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du fonds par contrepartie.

Risques accessoires :

▣ **Risque de change** : le fonds ERASMUS MID CAP EURO peut être investi en valeurs libellées en devises autres que la devise de référence du portefeuille : l'Euro. En particulier, le fonds pourra être exposé en devises des pays de l'Europe (par exemple Livre Sterling, Franc suisse, Couronne danoise, Couronne suédoise, Couronne norvégienne). Le fonds est exposé à 10% maximum au risque de change. Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à l'Euro.

▣ **Risque de baisse de la valeur d'obligations convertibles** : le fonds ERASMUS MID CAP EURO peut être investi indirectement via un OPCVM au maximum à 10% d'obligations convertibles. La valeur des obligations convertibles dépend entre autres des facteurs taux, crédit, actions, prix de l'option intégré dans l'obligation convertible. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

▣ **Risque de crédit** : le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 10% maximum. Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPCVM, peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

▣ **Risque en matière de durabilité** : il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La description des risques, ci-dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

RSM Paris

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2022 fut aussi enrichissante que difficile à prévoir ! Après un départ chaotique pour les valeurs de croissance avec une valorisation élevée en lien avec les discours des banques centrales qui n'avaient que d'autres choix que de remonter leurs taux directeurs pour contrer une inflation élevée (+5,7% en France pour 2022, 6,5% aux Etats-Unis). Le Nasdaq a décroché de 20% entre le 1er janvier et le 15 février, date qui précède l'annonce de la guerre de la Russie à l'Ukraine, alors que les indices ont corrigé de moins de 5% en moyenne. Cette sous-performance de la croissance a perduré sur tout le premier trimestre, et n'a jamais rattrapé son retard sur l'année.

Alors que la déclaration de guerre a fait fortement chuter les marchés menaçant l'Europe d'une rupture de gaz pour l'hiver, entraînant une hausse du prix des énergies et remettant en cause la compétitivité des entreprises européennes. Les valeurs dites cycliques et exposées aux prix de l'énergie ont été les plus vendues. Alors que les taux remontaient au gré des banques centrales, les valorisations des entreprises les plus endettées et les plus exposées au prix de l'énergie ont largement baissé. Après avoir touché des plus bas en octobre, les indices ont repris des couleurs face à des craintes sur une rupture de gaz en Europe qui s'estompaient, et des discours de banques centrales moins ternes face à une inflation qui semblait se stabiliser. Les financières, l'armement/défense et le secteur de l'énergie ont largement surperformé les indices, alors que les valeurs de consommation, gourmandes en énergie et technologiques ont largement sous-performé.

La volatilité a été forte sur l'année face à des changements macroéconomiques importants et au grès des nouvelles politiques (élections présidentielles en France, changement de gouvernement en Italie, guerre, taxation des gouvernements sur les superprofits de certaines entreprises...) mais celle du fonds demeure inférieure à celle de l'indice à 18,8% contre 19,4%. Elle reste néanmoins inférieure à la moyenne 3 ans de 22% (contre 23,4% pour l'indice).

Dans ce contexte, le fonds a été pénalisé par 1) son exposition non majoritaire mais néanmoins plus forte en début d'année que celle de son indice de référence aux valeurs de croissance, celles qui avaient porté la performance du fonds en 2021 et 2) par sa sous-exposition naturelle aux valeurs énergétique (oil & gaz, énergies alternatives), aux valeurs liées à l'armement/défense et aux valeurs financières qui représentent près de 20% de notre indice de référence. Au global sur l'année, le fonds affiche une baisse de 24,3% (Part R) face à un indice qui recule de 14,9%.

Cette contre-performance unique s'explique par des mouvements inédits et violents face à des événements macroéconomiques et géopolitiques imprévisibles et par des flux uniquement menés par l'actualité. Dans cet environnement, la sélection de valeurs par l'analyse fondamentale, n'a peu de valeur et ne nous a pas permis de générer de la surperformance. Nous avons bon espoir que le cru 2023 soit meilleur !

Dans le détail, les meilleurs contributeurs du fonds sont des valeurs financières comme ASR Netherlands (+10% sur l'année), société de qualité dans le secteur de l'assurance aux Pays-Bas qui a annoncé dans l'année l'acquisition de la filiale néerlandaise d'Aegon, un de ses principaux concurrents, qui lui permettra d'assouvir sa position de leader sur la zone et de dégager des synergies très attractives. Aussi, Barco (+20%) fournisseur de solutions technologiques pour les entreprises, les cinémas et les hôpitaux a largement surperformé sur l'année grâce à son rebond post-covid et sa bonne gestion de crise de sa chaîne d'approvisionnement. Nous notons également Fineco (+20%), banque en ligne principalement en Italie mais qui déploie désormais son modèle en Angleterre et prochainement en Allemagne, bénéficie directement de la hausse des taux d'intérêt alors que son nombre de nouveaux clients ne cesse d'augmenter. Enfin, Spie (+7%) a très bien résisté cette année grâce à son positionnement sur tous types de services, qui bénéficie directement des plans des gouvernements pour pousser les entreprises et les collectivités à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. L'histoire de Spie prend un tournant avec une capacité à passer des hausses de prix plus fortes aux clients et un positionnement concurrentiel plus fort que par le passé. Nous conservons ces quatre sociétés dans le fonds pour 2023.

A contrario, d'autres titres ont pesé sur la performance, au premier rang desquels Iren (-30%), fournisseur d'électricité de gaz italien supposée être une valeur défensive mais largement survendue à cause de son exposition aux prix de l'énergie plus élevés qui ont eu un impact direct sur sa marge. Nous avons cédé la position au cours de l'année, mais nous avons racheté des titres sur la fin d'année car nous pensons qu'elle pourrait vendre ses activités de gaz à un prix qui n'est pas du tout reflété dans la valorisation actuelle. La deuxième déception de l'année est Virbac (-40%), fabricant de vaccins et de nourriture pour animaux qui, après une année fantastique en 2021, a été frappé par un ralentissement de ses marchés sous-jacent mi 2022. Nous sommes convaincus du potentiel de cette société sur le moyen terme, mais le marché a sanctionné le manque de visibilité de la société sur l'année.

ERASMUS MID CAP EURO

Les perspectives 2023 semblent néanmoins attractives, avec une croissance de chiffre d'affaires de 4-6% qui semblent atteignables après une très forte reprise au quatrième trimestre à 16%. Enfin, Amplifon (-50%) a été largement vendue pour des raisons de valorisation trop élevées dans un environnement de taux élevés mais aussi face à des craintes de recession car son activité n'est jugée que partiellement résiliente face à un pouvoir d'achat qui s'érode en raison du prix élevé de ses appareils. Nous avons cédé cette position au cours de l'année 2022 et le consensus nous semble toujours trop élevé pour 2023.

Nous abordons 2023 avec une confiance modeste pour les marchés et plus particulièrement les valeurs cycliques qui ont été largement survendues l'année dernière face à des craintes de recession dures qui sembleraient exagérées face aux premiers indicateurs économiques que nous avons.

Nous avons réalisé certains arbitrages en fin d'année pour positionner le portefeuille pour 2023 : achat de 1) Aperam, producteur d'acier inoxydable qui a été survendue en 2022 face à des volumes en baisse mais qui pourrait surprendre positivement grâce à un meilleur T4 et surtout des perspectives de reprise de la demande face à une production plus compétitive face aux acteurs chinois en 2023, 2) DEME société Belge spécialisée dans le dragage et active dans l'énergie offshore qui présente un carnet de commande très fourni. DEME se traite sur un niveau de valorisation attractive et permet de s'exposer aux énergies alternatives avec un bilan sain, 3) Shurgard Self Storage société de grande qualité qui gère des espaces de stockage et qui devrait bénéficier de son nouveau statut REIT au UK en 2023. En face, nous cédonc Covestro après avoir bénéficié d'un beau rebond sur le titre car nous pensons que la société pourrait être pénalisée par sa production uniquement européenne pour acheter dans le même secteur Arkema qui reste compétitive grâce à sa production en local pour la distribution. Enfin, nous vendons ROVI dont les catalyseurs à court terme nous paraissent limités.

PERFORMANCES DE L'OPC

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performance nette du 31/12/2021 au 30/12/2022	
Erasmus Mid Cap Euro Part R	-24,3 %
Erasmus Mid Cap Euro Part I	-23,8 %
Erasmus Mid Cap Euro Part E	-24,0 %
Euro Stoxx Mid Net Return	-14,9 %

PRINCIPAUX MOUVEMENT INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Instrument	ISIN	Trade Date	Buy/Sell	Quantity	Trade Price	Montant Brut
DERMAPHARM HOLDING SE	DE000A2GS5DB	07/04/2022	Sell	12 605	56,60	713 443
BAWAG GROUP AG	AT0000BAWAG2	26/01/2022	Buy	13 000	53,56	696 266
SPIE SA	FR0012757854	15/03/2022	Buy	30 000	21,24	637 314
KRONES AG	DE0006335003	22/03/2022	Sell	7 500	83,02	622 621
ICADE	FR0000035081	04/04/2022	Buy	10 000	61,32	613 223
ARKEMA	FR0010313833	14/06/2022	Sell	6 000	100,30	601 810
HELLOFRESH	DE000A161408	05/08/2022	Buy	20 000	30,03	600 586
AALBERTS INDUSTRIES NV	NL0000852564	24/11/2022	Buy	15 000	39,50	592 493
SYNLAB AG	DE000A2TSL71	14/12/2022	Buy	45 000	12,93	581 913
COLRUYT SA	BE0974256852	08/04/2022	Buy	14 274	39,85	568 859
TELEPERFORMANCE	FR0000051807	19/09/2022	Sell	2 000	283,05	566 101
SIGNIFY NV	NL0011821392	08/02/2022	Buy	12 000	46,78	561 341
ROTHSCHILD & CO. SCA	FR0000031684	03/05/2022	Sell	15 630	35,50	554 865
FAURECIA	FR0000121147	20/10/2022	Buy	42 000	12,90	541 737
BEIERSDORF AG	DE0005200000	14/12/2022	Sell	5 000	106,21	531 056
ECKERT & ZIEGLER STRAHLEN UN	DE0005659700	25/01/2022	Sell	7 378	71,48	527 360
STROEER MEDIA AG	DE0007493991	28/01/2022	Buy	8 000	65,66	525 318
VERBIO VEREINIGTE BIOENERGI	DE000A0JL9W6	09/09/2022	Sell	7 500	68,54	514 031
IMERYS SA	FR0000120859	13/01/2022	Buy	13 000	37,98	493 740
AIXTRON SE	DE000A0WMPJ6	28/11/2022	Sell	16 000	30,03	480 538

ERASMUS MID CAP EURO

INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR ERASMUS GESTION

Au 30/12/2022, Erasmus Mid Cap Euro détient des parts de fonds Erasmus Small Cap Euro.

TAXONOMIE / SFDR

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit « Taxonomie ») est de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

COMPTE-RENDU SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE



COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations réglementaires.

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations réglementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société. Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère. Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société.

ERASMUS MID CAP EURO

Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016. Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir : ses dirigeants, ses gérants, ses commerciaux, son RCCI, son Secrétaire Général. La ventilation des rémunérations sur l'exercice 2022 est de 1212k€ au titre des rémunérations fixes et 168k€ au titre des rémunérations variables ; ces montants concernent 21 bénéficiaires.

La Politique de rémunération est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations réglementaires.

Changement intervenu au cours de l'exercice

A compter du 01/10/2022 : Changement de dépositaire BNP PARIBAS SA au lieu de BNP Paribas Securities Services.

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	36,068,488.33	49,780,832.07
Actions et valeurs assimilées	32,193,445.77	44,569,643.96
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	32,193,445.77	44,569,643.96
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	3,875,042.56	5,046,188.11
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	3,868,142.56	5,038,088.11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	6,900.00	8,100.00
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	165,000.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	165,000.00
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	2,420,021.48	1,430,712.21
Liquidités	2,420,021.48	1,430,712.21
TOTAL DE L'ACTIF	38,488,509.81	51,211,544.28

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	42,636,945.35	43,030,919.14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4,392,979.44	8,065,628.99
Résultat de l'exercice (a,b)	203,501.43	-64,065.20
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	38,447,467.34	51,032,482.93
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	41,042.47	179,061.35
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	41,042.47	179,061.35
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	38,488,509.81	51,211,544.28

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/06/2022		1,806,413.40
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	735,242.10	717,522.10
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4,130.42	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	739,372.52	717,522.10
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-12,081.00	-16,339.86
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-12,081.00	-16,339.86
Résultat sur opérations financières (I + II)	727,291.52	701,182.24
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-527,400.93	-773,342.90
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	199,890.59	-72,160.66
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3,610.84	8,095.46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	203,501.43	-64,065.20

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière incluant les frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (Cac, dépositaire, distribution, avocats)

- 1.50% TTC maximum pour la part R
- 0.90% TTC maximum pour la part I
- 1.20% TTC maximum pour la part E

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Part variable basée sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et de l'indice de référence, sur l'exercice comptable.

La méthode de calcul utilisée est celle de l'actif fictif aussi appelée « actif indicé ».

Définition de l'actif fictif : l'actif fictif permet de neutraliser les effets de bords sur les souscriptions/rachats, c'est-à-dire que les rachats sont sortis sur la VL fictive car cela représente le montant que les investisseurs auraient obtenu en investissant sur un fond performant comme le benchmark. Les souscriptions sont-elles rentrées sur la VL publiée car il s'agit de l'investissement initial.

Cette méthode permet de simuler un actif fictif subissant les mêmes conditions de souscription et rachats que le fond original, tout en bénéficiant de la performance du benchmark choisi.

Cet actif fictif est ensuite comparé à la performance de l'actif réel du fonds. La différence entre les deux actifs nous donne donc la surperformance du fonds par rapport à son indice de référence.

Cette surperformance est alors multipliée par le taux de frais variables, le résultat de cette opération correspondant à la provision à passer dans les conditions reprises ci-dessous :

- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est supérieure à celle de l'indice de référence et est supérieure à 0, la part variable des frais de gestion représente 20 % de la différence entre la performance du fonds commun de placement et celle de l'indice.
- Si en cours d'année, la performance du FCP, depuis le début de l'exercice comptable, est supérieure à l'indice de référence calculé sur la même période et est supérieure à 0, cette surperformance fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative.
- Si, sur l'exercice comptable, la performance du fonds commun de placement est inférieure à l'indice de référence, la part variable des frais de gestion est nulle.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment est réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

- Cette part variable n'est définitivement perçue à la fin de chaque exercice comptable n, au titre de l'exercice comptable n, que si sur cette période, la performance du FCP est supérieure à l'indice de référence et est supérieure à 0. Dans tous les autres cas, aucun frais de gestion variable n'est prélevé en fin d'exercice comptable.
- Ces frais variables sont directement imputés au compte de résultat du fonds à chaque valeur liquidative et prélevés annuellement.

A compter de l'exercice débutant le 1er janvier 2022, une période de rattrapage des sous-performances passés est mise en place : Toute sous-performance du fonds par rapport à celle de l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec remise à zéro à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission, est instaurée.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts courus.

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part E

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour la part I
Capitalisation pour la part R
Capitalisation pour la part E

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	51,032,482.93	45,612,349.24
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	3,564,149.96	18,112,961.36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-3,911,801.51	-20,439,650.47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3,339,549.22	10,935,168.46
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6,977,626.22	-2,209,362.13
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	288,125.00	451,440.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-510,000.00	-252,277.50
Frais de transaction	-552,936.45	-722,875.34
Différences de change	-0.91	967.61
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-8,146,240.27	-183,902.64
Différence d'estimation exercice N	-1,882,659.47	6,263,580.80
Différence d'estimation exercice N-1	-6,263,580.80	-6,447,483.44
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	121,875.00	-200,175.00
Différence d'estimation exercice N	-	-121,875.00
Différence d'estimation exercice N-1	121,875.00	-78,300.00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	199,890.59	-72,160.66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	38,447,467.34	51,032,482.93

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	3,868,142.56
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,959.311	
Nombre de titres rachetés	4,373.606	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	150.0000	
Nombre de titres rachetés	52.0000	
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	355.000	
Nombre de titres rachetés	1,487.532	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	395,564.15	1.50
Commissions de surperformance	0.78	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	124,792.97	0.90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe E (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	7,043.03	1.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	41,042.47
Autres créditeurs divers	
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	41,042.47

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,420,021.48
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,420,021.48	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	GBP
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	16.42
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	70,546.43	-91,223.02
Total	70,546.43	-91,223.02
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	70,546.43	-91,223.02
Total	70,546.43	-91,223.02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,739,200.10	5,323,352.92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,739,200.10	5,323,352.92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,739,200.10	5,323,352.92
Total	-2,739,200.10	5,323,352.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

ERASMUS MID CAP EURO

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	130,013.34	27,510.52
Total	130,013.34	27,510.52
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	130,013.34	27,510.52
Total	130,013.34	27,510.52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,598,841.71	2,619,529.29
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1,598,841.71	2,619,529.29
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1,598,841.71	2,619,529.29
Total	-1,598,841.71	2,619,529.29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2,941.66	-352.70
Total	2,941.66	-352.70
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2,941.66	-352.70
Total	2,941.66	-352.70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-54,937.63	122,746.78
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-54,937.63	122,746.78
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-54,937.63	122,746.78
Total	-54,937.63	122,746.78
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	536.23	674.31	715.76	840.35	636.53
Actif net (en k EUR)	30,518.92	32,904.21	31,795.98	33,650.62	23,952.33
Nombre de titres					
Parts C	56,912.901	48,796.249	44,422.097	40,043.327	37,629.032

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	3.25	11.78	11.96	132.93	-72.79
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-0.59	1.02	-11.64	-2.27	1.87

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ERASMUS MID CAP EURO

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	11,474.45	14,491.47	15,453.83	18,227.02	13,889.16
Actif net (en k EUR)	8,915.65	16,781.13	13,120.31	16,604.82	14,014.17
Nombre de titres					
Parts C	777.0000	1,158.0000	849.0000	911.0000	1,009.0000

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	68.06	253.10	259.93	2,875.44	-1,584.58
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	66.21	82.31	-189.50	30.19	128.85

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ERASMUS MID CAP EURO

Catégorie de classe E (Devise: EUR)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)				
Parts C	101.31	108.02	127.12	96.58
Actif net (en k EUR)	513.18	696.06	777.04	480.97
Nombre de titres				
Parts C	5,065.000	6,443.698	6,112.470	4,979.938

Date de mise en paiement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)				
Parts C	1.09	1.80	20.08	-11.03
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)				
Parts C	-0.16	-1.34	-0.05	0.59

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avois fiscaux autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avois fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				32,193,445.77	83.73
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				32,193,445.77	83.73
AALBERTS NV	18,000.00	36.23	EUR	652,140.00	1.70
AIXTRON SE	15,000.00	26.97	EUR	404,550.00	1.05
ALSTOM	31,541.00	22.82	EUR	719,765.62	1.87
APERAM	20,000.00	29.49	EUR	589,800.00	1.53
ARCADIS NV	26,170.00	36.70	EUR	960,439.00	2.50
ARKEMA	8,000.00	83.88	EUR	671,040.00	1.75
ASR NEDERLAND NV	29,169.00	44.35	EUR	1,293,645.15	3.36
BARCO N.V.	32,000.00	23.08	EUR	738,560.00	1.92
BAWAG GROUP AG	22,299.00	49.80	EUR	1,110,490.20	2.89
BIOMERIEUX	7,000.00	97.92	EUR	685,440.00	1.78
CAIXABANK SA	200,155.00	3.67	EUR	734,969.16	1.91
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	4,000.00	117.90	EUR	471,600.00	1.23
DEME GROUP	5,000.00	124.00	EUR	620,000.00	1.61
DIETEREN GROUP	6,000.00	179.20	EUR	1,075,200.00	2.80
DUERR AG	26,231.00	31.52	EUR	826,801.12	2.15
ELIS SA -W/I	75,000.00	13.82	EUR	1,036,500.00	2.70
FAURECIA	65,000.00	14.13	EUR	918,450.00	2.39
FINECOBANK SPA	70,000.00	15.52	EUR	1,086,400.00	2.83
FREENET AG	33,743.00	20.42	EUR	689,032.06	1.79
HELLOFRESH SE	16,000.00	20.53	EUR	328,480.00	0.85
HUGO BOSS AG -ORD	7,000.00	54.16	EUR	379,120.00	0.99
ID LOGISTICS GROUP	3,000.00	268.00	EUR	804,000.00	2.09
IMERYS SA	13,000.00	36.34	EUR	472,420.00	1.23
IREN SPA	450,000.00	1.47	EUR	660,600.00	1.72
KERRY GROUP PLC-A	7,000.00	84.24	EUR	589,680.00	1.53
KONTRON AG	51,108.00	15.29	EUR	781,441.32	2.03
MONCLER SPA	18,261.00	49.50	EUR	903,919.50	2.35
NEOEN SA	19,778.00	37.61	EUR	743,850.58	1.93
NEXANS SA	10,500.00	84.45	EUR	886,725.00	2.31
NEXI SPA	84,000.00	7.37	EUR	618,744.00	1.61
OMV AG	19,032.00	48.10	EUR	915,439.20	2.38
S.O.I.T.E.C.	5,000.00	152.85	EUR	764,250.00	1.99
SCOUT24 SE	14,818.00	46.93	EUR	695,408.74	1.81

ERASMUS MID CAP EURO

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SEB SA	12,500.00	78.25	EUR	978,125.00	2.54
SESA SPA	3,117.00	116.00	EUR	361,572.00	0.94
SHURGARD SELF STORAGE SA	16,000.00	42.85	EUR	685,600.00	1.78
SOPRA STERIA GROUP	6,379.00	141.20	EUR	900,714.80	2.34
SPIE SA - W/I	32,870.00	24.36	EUR	800,713.20	2.08
STABILUS SE	3,440.00	62.90	EUR	216,376.00	0.56
STROEER SE + CO KGAA	9,000.00	43.56	EUR	392,040.00	1.02
SYNLAB AG	66,000.00	11.33	EUR	747,780.00	1.94
UCB SA	10,100.00	73.56	EUR	742,956.00	1.93
VIRBAC SA	3,184.00	228.00	EUR	725,952.00	1.89
VIVENDI SE	91,173.00	8.91	EUR	812,716.12	2.11
Titres d'OPC				3,875,042.56	10.08
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				3,868,142.56	10.06
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	1,500.000991	2,578.76	EUR	3,868,142.56	10.06
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés				6,900.00	0.02
AXA EXPANSION 1 FCPR	30,000	0.23	EUR	6,900.00	0.02
Créances				-	-
Dettes				-41,042.47	-0.11
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				2,420,021.48	6.29
TOTAL ACTIF NET			EUR	38,447,467.34	100.00